

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 78-153 du 13 juin 1978

portant nomination à la Présidence de la République et dans les Ministères.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;

VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

VU l'ordonnance N°75-21 du 24 mars 1975, fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des Ministères, notamment son article 15 ;

Sur proposition du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin ;
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 7 Juin 1978,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Le Camarade AHIVODJI Désiré est nommé Conseiller Technique à l'Administration Territoriale du Président de la République.

ARTICLE 2 - Les Camarades DODDE Septime, AGONDANOU Jean-Pierre, OUASSA Albert, OUENDO David et DOBOSSOU Raphaël sont nommés Inspecteurs d'Etat.

ARTICLE 3 - Le Camarade ALAVO Jean-Didier est nommé Directeur Général du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

ARTICLE 4 - Le Camarade El Hadj ADAMOU Amzat est nommé Directeur-Adjoint du Protocole au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

ARTICLE 5 - Le Camarade YACOUBOU Alassane est nommé Directeur des Affaires Financières et Administratives par intérim du Ministère de l'Enseignement du Premier Degré.

ARTICLE 6 - Le Camarade AGONDOHOU Jean est nommé Directeur des Affaires Financières et Administratives par intérim du Ministère du Commerce et du Tourisme.

ARTICLE 7 - Le Camarade APLOGAN DJIPODE Léon est nommé Directeur des Affaires Financières et Administratives par intérim du Ministère de la Jeunesse, de la Culture Populaire et des Sports.

.../...

ARTICLE 8 - Le Camarade TAMOU Joseph est nommé Directeur des Affaires Financières et Administratives du Ministère de la Justice, de la Législation et des Affaires Sociales.

ARTICLE 9 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera...

Fait à COTONOU, le 13 juin 1978

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances,

Mathieu KEREKOU

Isidore AMOUSSOU

AMPLIATIONS : PR 10 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 MF 5 ~~MAEC-MEFD-MCF-MJOPS-MJLAS~~ 20
~~DATA~~ 15 autres Ministères 9 ~~DPE-DGAJL-INSAE~~ 6 IGE 4 ~~DCCT-ONEPI-Gde Chano.~~ 3 BCP 1
~~UNB-FASJEP-EN~~ 6 ~~DB-DCF-Solde~~ 6 Trésor-DI 8 Intéressés 12 JORPB 1